

Châtenay-Malabry, le 20 février 2016

Le buzz provoqué par la dernière émission Cash Investigation a été récemment commenté, lors d'une réunion interne de l'Académie d'Agriculture de France par Jean-Louis BERNARD, membre de cette Académie, qui compile et étudie tous les rapports annuels de l'EFSA sur les résidus de pesticides dans nos aliments depuis bientôt vingt ans.

*De 1996 à nos jours, soit près de vingt années d'analyses de contrôle pour la recherche de résidus de pesticides conduites par les états-membres, centralisées au niveau européen par l'EFSA, le taux des denrées alimentaires sans aucun résidu décelable n'a jamais été inférieur à 52,7%. Il était de 54,9% en 2012, 54,6% en 2013. Cela veut dire que la majorité des aliments que nous consommons, issus pour la plupart de l'agriculture conventionnelle, ne contiennent aucun résidu de pesticide décelable avec les moyens d'analyse les plus modernes.*

*Dans une fraction minoritaire de nos aliments (42,2% en 2012, 43,9% en 2013), il est possible de déceler des traces d'une ou plusieurs des 800 substances phytopharmaceutiques recherchées, mais à des niveaux toujours inférieurs aux très officielles limites maximales de résidus (LMR)*

*Ce qui veut dire qu'une fraction écrasante de notre alimentation (97,1% en 2012, 98,5% en 2013) est parfaitement conforme à la loi et ne présente aucun risque pour le consommateur.*

*Cela ne doit pas nous empêcher de toujours chercher à réduire le faible nombre des cas où ces LMR sont dépassées (2,9% des échantillons analysés en 2012, 1,5% en 2013). Très fréquemment, ces cas relèvent de produits importés de pays très pauvres où la réglementation, lorsqu'elle existe, est souvent différente de celle qui encadre le travail des agriculteurs européens chez lesquels les taux de dépassement de LMR sont extrêmement faibles.*

*Asseoir une émission télévisuelle aux heures de grande écoute sur la présence de résidus de pesticides dans 97% de nos aliments et chercher à convaincre le téléspectateur médusé de l'existence de risques avérés découlant de cette présence massive n'est pas une erreur de lecture du rapport annuel de l'EFSA mais relève davantage d'une volonté de désinformation indigne d'un « service public ».*

NB – Propos repris avec l'autorisation de leur auteur